



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 100212

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes à propos des incertitudes quant au devenir du dispositif « chèque-conseil » dans le Nord - Pas-de-Calais, qui a pour objet d'aider financièrement les créateurs et repreneurs d'entreprise pouvant prétendre à l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE). La lutte contre le chômage est, prétendument, une des priorités de ce Gouvernement. Pour le cas, des dispositifs ont été créés, d'autres existant améliorés. Ainsi l'émergence de nouveaux emplois, enjeu majeur de ces dernières années, pouvait être espérée. Si les dispositifs existent pour faciliter cette émergence d'emplois, ils ne sont pas toujours accompagnés de crédits ou pas suffisants pour répondre à la demande. Il en est ainsi pour le « chèque-conseil », qui, déjà en 2005, avait subi une coupe drastique de crédits. Les nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics avaient permis un rééquilibrage. En 2006, en milieu d'année, cette situation est reconduite puisque trois directions départementales du travail et de l'emploi, Lille, Arras et Valenciennes, ne distribuent plus de chèques-conseils. Cette conjoncture est en totale opposition au programme régional création, transmission d'entreprises. Il souhaiterait savoir ce qu'il envisage afin de pérenniser le développement de cette région et la réinsertion des chômeurs créateurs d'entreprise.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur la situation du dispositif des chèques conseil. Ce dispositif fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Il illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique, en particulier celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 31 juillet 2006 augmente respectivement de près de 12 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de 11 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 MEUR pour la mesure EDEN et 16 MEUR pour les chèques conseil sont inscrites dans le projet de loi de finances 2007 présenté au conseil des ministres du 27 septembre 2006. Au cas particulier des chèques conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 MEUR n'exclut toutefois pas des indisponibilités locales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100212

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7441

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13322